

Les crédits

M. Lewis: Madame la Présidente, avant de passer aux autres votes qui se tiennent habituellement à ce moment-ci, je désire dire à la Chambre que ses travaux porteront demain, à 11h, sur le projet de loi C-49.

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE
(B) 1989-1990

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses supplémentaire (B) pour 1989-1990, déposé le mercredi 6 décembre 1989, soit adoptée.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose que le projet de loi C-50, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la première fois.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. de Cotret propose que le projet de loi C-50, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion est adoptée avec dissidence.

M. Gray (Windsor-Ouest): Nous voulons avoir le projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le projet de loi a été distribué plus tôt dans la journée avec le consentement de la Chambre.

M. Gauthier: Madame la Présidente, le projet de loi a peut-être été distribué, mais nous ne l'avons pas eu, et nous ne serons prêts à l'étudier que lorsque nous l'aurons.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les pages distribueront immédiatement des exemplaires du projet de loi. Cela a été fait plus tôt avec le consentement unanime de la Chambre. Je croyais que le projet de loi avait été distribué à tous les députés.

• (1820)

On m'informe que le projet de loi a été distribué. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de Madame Champagne.)

La vice-présidente adjointe: L'article 2 est-il adopté?

Le député de Windsor-Ouest sur un rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Madame la présidente, je voudrais poser au président du Conseil du Trésor la question habituelle. J'espère qu'il pourra nous donner l'assurance que ce projet de loi se présente dans les formes habituelles et ne s'en écarte pas.

M. de Cotret: Le projet de loi est identique aux autres budgets de dépenses supplémentaire des années précédentes.

[Français]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La vice-présidente adjointe: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, pendant plusieurs années, il y a eu des requêtes de faites à la Chambre. Lorsqu'on nous présente un projet de loi semblable, qui est toujours par ordre alphabétique en anglais. Ceux qui veulent, tout comme moi, à l'occasion, lorsque cela nous plaît, travailler en français, on doit toujours courir d'une page à l'autre parce que ce n'est pas dans l'ordre alphabétique.

Une voix: Bravo Marcel!

M. Prud'homme: Et je souhaiterais que, sans en faire une question aujourd'hui et empêcher l'étude du projet de loi, parce que je pense qu'on me connaît comme raisonnable, j'aimerais bien qu'à l'avenir, et je crois savoir que le ministère de la Justice pourrait peut-être, et je vois le ministre de la Justice (M. Lewis) qui semble d'accord, voir si on ne pourrait pas avoir dans ce projet de loi l'accommodation possible, de telle sorte que. . . Je comprends que c'est plus facile d'y aller par ordre alpha-